

Mairie
63490 Egliseneuve des
Liards

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le

ID : 063-216301457-20230526-D202315-DE



L'an deux mil vingt trois

Le 26 mai à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Monsieur VEZON Christophe, Maire.

Date de convocation : 17/05/2023.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 7

Absent(s) représenté(s) : 1

Absent(s) : 3

Présent(s) : Mmes BEAL et JOLY, MM VEZON, REDON, CHASSAING, PIALOUX et HASLAY.

Absent(s) représenté(s) : Mme BEAUMEL (pouvoir à M VEZON)

Absent(s) : MM MORAKIS, BOYER et LACOURT.

Secrétaire de séance : Mme BEAL

Délibération n°2023-15

Objet :

**Subvention 2023, à l'Association.
Des Sapeurs Pompiers de
Sauxillanges.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'actuellement, aucune subvention n'est accordée à l'Association des Sapeurs Pompiers de Sauxillanges et propose donc de lui en octroyer une.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'octroyer une subvention d'un montant de 200 € à l'Association des Sapeurs Pompiers de Sauxillanges, pour l'année 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette somme, les crédits nécessaires étant inscrits au budget à l'article 6574 (divers à répartir).

Votes pour : 8 – Votes contre : 0

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 26 mai 2023.

Le Maire,
Christophe VEZON

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :